

## CHARTE DE LIVRAISON

- *GRANULES DE BOIS (palette)*
- *BUCHES CALORIFIQUE (palette)*

Cette charte décrit les conditions à respecter pour que la livraison de granulés palette sacs et les bûches calorifiques se passe dans les meilleurs conditions.

Nos chauffeurs livreurs sont spécialement formés à la livraison de nos produits et utilisent un matériel spécifique de qualité.

Dans tous les cas, le chauffeur est habilité à refuser la livraison si les conditions constatées sur place ne respectent pas la présente charte de livraison, ou s'il estime que la livraison présente un risque pour sa sécurité ou le fonctionnement de l'installation de chauffage.

Dans ce cas, aucun dédommagement ne pourra être consenti au client par la société SAVOIE ENERGIE.

### **Accès au point de déchargement :**

- La voie d'accès jusqu'au point de déchargement doit pouvoir supporter le poids et l'encombrement du véhicule utilisé :
  - Le poids du véhicule est de 26 tonnes, 3 essieux.
  - Les dimensions du véhicule avec le chariot sont : longueur 9m x largeur 2,70m x hauteur 3.90 m.
  - Attention aux ouvrages d'art (regards, fosses septiques etc...) qui doivent pouvoir supporter ce poids.
  - Longueur / largeur : si l'accès se fait entre des parois : attention aux effets de virage où les longueurs et largeurs s'additionnent, au creux ou bosses dans la voie d'accès qui induisent un déplacement latéral au sommet de la benne.
  - Hauteur : Attention également aux lignes électriques, téléphones, avances de toit, branches d'arbres et autres obstacles éventuels.
  - Le stationnement du camion doit pouvoir s'effectuer à plat afin de garantir un déchargement en toute sécurité.
  - Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les conditions d'accès sont réunies. La société SAVOIE ENERGIE ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient intervenir si les conditions d'accès ne sont pas respectées.

### **En cas de neige :**

Il appartient au client de déneiger l'accès à partir de la voie publique jusqu'au point de déchargement pour permettre :



- l'accès du véhicule
- la manœuvre nécessaire (marche arrière, retournement) pour rejoindre la voie publique après la livraison.
- La société SAVOIE ENERGIE ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient intervenir si les conditions d'accès ne sont pas réunies.
- Si le chauffeur doit intervenir pour le déneigement, une facturation forfaitaire pourra être réclamée au client en fonction du temps passé.

**A SAVOIR :** *L'adhérence d'un camion est beaucoup plus faible que celle d'une voiture, la propulsion se fait par l'essieu arrière, le rayon de braquage est de 10m environ. Le fait qu'une voiture puisse accéder au point de déchargement ne présage pas du fait que le camion y parvienne.*

### **Modalité de livraison:**

- La durée dépend du nombre de palette à livrer et de l'accès à votre lieu de stockage.
- Le planning de livraison est prévu à la demi-journée et est fourni à titre indicatif. La société SAVOIE ENERGIE fait le maximum pour respecter les créneaux prévus, mais aucun dédommagement ne sera accordé en cas de retard du chauffeur.
- Les livraisons ne sont pas possibles sur la voie publique ouverte à la circulation sauf autorisation délivrée par autorité compétente.
- Le livreur ne déplace pas les palettes, aucune manutention autre que le déchargement ne sera effectuée (pas de livraison en sous-sol ou en étage, pas de dépotage)

### **Stockage des sacs de granulés et bûches calorifiques**

Les palettes sacs de granulés ou de bûches calorifiques doivent **impérativement** être stockées au sec à l'abri de toute humidité.

### **Dimension chariot :**

Largeur et longueur : 2m x 2m

Hauteur : 1,90m (avec la palette)

### **Dimension palette sacs:**

Environ : 85cm larg x 110 long. 155 haut



### **Dimension palette bûches :**

Environ : 100 cm larg x 115 long x 118 cm haut.

